

**DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**2ème Commission n° 2**

~~~~~

Séance du 27 novembre 2017 (Matin)

~~~~~

Date de la convocation : 25 octobre 2017

**PRESIDENT** : Monsieur François SAUVADET

**SECRETARE** : Monsieur Charles BARRIERE

**LIEU DE LA REUNION** : Salle des séances

**MEMBRES PRESENTS** : MM. Christophe AVENA, Michel BACHELARD, Mmes Marie-Claire BONNET-VALLET, Valérie BOUCHARD, M. Patrick CHAPUIS, Mme Emmanuelle COINT, M. Vincent DANCOURT, Mme Danielle DARFEUILLE, MM. Gilles DELEPAU, François-Xavier DUGOURD, Mme Martine EAP-DUPIN, M. Hamid EL HASSOUNI, Mme Anne ERSCHENS, M. Dominique GIRARD, Mmes Patricia GOURMAND, Dénia HAZHAZ, Nathalie KOENDERS, Catherine LOUIS, M. Christophe LUCAND, Mmes Céline MAGLICA, Christelle MEHEU, Béatrice MOINGEON-HERMARY, Anne PARENT, M. Pierre POILLOT, Mme Laurence PORTE, M. Hubert POULLOT, Mme Marie-Laure RAKIC, M. Jean-Pierre REBOURGEON, Mmes Christine RENAUDIN-JACQUES, Christine RICHARD, MM. Paul ROBINAT, Ludovic ROCHETTE, Denis THOMAS, Laurent THOMAS, Mmes Jeannine TISSERANDOT, Céline TONOT.

**MEMBRES EXCUSES** : MM. Lionel BARD, Hubert BRIGAND, Mme Colette POPARD.

**MEMBRES EXCUSES et ayant donné délégation de vote** : Mme Valérie DUREUIL à M. Hubert POULLOT, M. Marc FROT à Mme Laurence PORTE, Mme Sandrine HILY à M. Hamid EL HASSOUNI, M. Dominique MICHEL à M. Paul ROBINAT, M. Massar N'DIAYE à Mme Céline MAGLICA.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Dominique GIRARD

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION** :

UNE AMBITION D'EQUILIBRE

UN AVENIR DURABLE

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR POUR L'ANNÉE 2016

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » prescrit aux collectivités la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumet les collectivités locales de plus de 50 000 habitants à la présentation de ce rapport préalablement au rapport d'orientation budgétaire.

Le présent rapport a donc pour objet de vous présenter la situation en matière de développement durable du Conseil Départemental de la Côte-d'Or pour l'année 2016.

Vous trouverez en annexe, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques, dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable, d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action.

A travers la rédaction du rapport sur la situation en matière de développement durable, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a l'opportunité de présenter la cohérence de ses différentes politiques, programmes, et actions entreprises au regard du développement durable et d'illustrer, par ses résultats, ses contributions aux défis nationaux, européens et internationaux.

L'enjeu est de rendre compte des interactions et des interdépendances de l'activité du Conseil Départemental et d'éviter la seule analyse sectorielle.

Ce rapport s'appuie notamment sur l'évaluation du Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour l'année 2016 qui a été adopté lors de la séance du 27 juin 2016.

Il permet de répondre aux obligations réglementaires qui imposent de se baser sur des objectifs chiffrés. En tant que stratégie globale, le PCET constitue le cadre général de politiques ou de dispositifs plus spécifiques du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Les trente-cinq actions issues du PCET visent à mettre en place une politique ambitieuse autour des enjeux climatiques, énergétiques et de développement durable. Elles engagent ainsi le territoire et ses acteurs sur la voie d'un développement économique porteur d'avenir, économe en ressources, préservant l'environnement et la qualité de vie.

Pour chacune des trente-cinq actions du Plan Climat Energie Territorial, l'état d'avancement a été qualifié selon trois niveaux :

- à venir : mise en œuvre de l'action projetée (définir les modalités...),
- en cours : l'action dont la mise en œuvre et les modalités sont en voie d'élaboration,
- opérationnelle : l'action pouvant être évaluée par le recueil de résultats concrets fournis par les différents indicateurs.

L'analyse de la collecte des données du Plan Climat Energie Territorial de la Côte-d'Or montre que 27 actions sur les 35 inscrites dans le programme d'actions départemental sont aujourd'hui opérationnelles, soit 77 % et quatre actions sont actuellement « à venir ».

Ces quatre actions concernent :

- le test d'espèces végétales adaptées au changement climatique (fiche n° 5 du PCET), dont la mise en œuvre et l'accompagnement sont prévus dans les accords-cadres signés avec la Chambre d'Agriculture et l'Office National des Forêts ;
- la mise en place d'un guichet unique de la rénovation et des énergies renouvelables (fiche n° 8 du PCET) et la participation à la mise en place d'un fonds d'investissement commun pour les énergies renouvelables et la rénovation du bâti (fiche n° 12 du PCET). La mise en œuvre de ces deux fiches s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du Service Public de l'Efficacité Energétique en préfiguration et destiné à accompagner les projets de rénovation de l'habitat, grâce à un appui méthodologique et financier apporté notamment par la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'ADEME et la DREAL ;
- la connaissance des besoins en déplacement des personnes (fiche n° 3 du PCET). La mise en œuvre de cette fiche se fera via la plateforme nationale de mise à disposition des données des services réguliers de transport public de personnes et des services de mobilité qui doit être créée en application d'un règlement européen du 31 mai 2017.

Il convient de rappeler que le PCET ne représente que la partie axée sur la thématique climat – énergie, parmi les actions du Conseil Départemental en matière de Développement Durable. Il ne reflète donc pas l'ensemble des actions institutionnelles concourant à un développement durable.

Pour mémoire, en 2015, les émissions de Gaz à Effets de Serre du Territoire représentaient 6 156 277 tonnes.

En 2016, les 27 fiches opérationnelles du Plan Climat Energie Territorial ont permis l'évitement de 266 131 tonnes de Gaz à Effets de Serre.

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2021</b>
Objectifs "3*20"	6 156 277	5 910 026	4 678 771
Tonnes de Gaz à Effets de Serre émises en Côte-d'Or	6 156 277	5 889 717	-
Tonnes évitées (ou à éviter)	0	<b>266 560</b>	<b>1 477 506</b>

Ces données montrent que le département de la Côte-d'Or respecte ses engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique en s'appuyant sur une politique qui gagne en cohérence et en efficacité et sur des projets qui bénéficient d'une meilleure lisibilité avec pour objectifs l'adaptation et la lutte contre le changement climatique.

En conclusion, je vous propose de prendre acte de la présentation sur la situation du Développement Durable du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, pour l'année 2016.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de la Commission Aménagement du Territoire, Economie, Logement, Agriculture et Développement Durable, le Conseil Départemental décide à l'unanimité, de donner acte au Président de la présentation sur la situation du Développement Durable du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, pour l'année 2016.

Pour extrait conforme

Le Président

## SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR

### Introduction

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » prescrit aux collectivités la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumet les collectivités locales de plus de 50 000 habitants à la présentation de ce rapport préalablement au débat budgétaire.

Les textes demandent que l'analyse soit conduite au regard des cinq finalités du développement durable telles qu'énoncées par la loi dite « Grenelle II » :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport doit comporter deux orientations :

- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire,
- le bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité (collectivité exemplaire).

Enfin, les bilans comporteront une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Le présent rapport a été construit à partir de **l'analyse des outils existants**, notamment du Plan Climat Energie Territorial, adopté le 27 juin 2016.

### **1. ORIENTATION 1 : BILAN DES POLITIQUES MISES EN OEUVRE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR**

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la Côte-d'Or, adopté le 27 juin 2016 est le document stratégique qui répond aux enjeux climatiques, économiques, sociaux et environnementaux locaux et dont les actions visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation du territoire aux dérèglements climatiques.

Le PCET explore les différents leviers dont dispose le Conseil Départemental et ses partenaires en matière de transition énergétique :

- l'exemplarité du patrimoine bâti et des politiques publiques du Conseil Départemental,

- le rôle d'animateur et de facilitateur en matière de politique climat-air-énergie,
- la lutte contre la précarité énergétique.

Depuis 2012, un travail conséquent a été réalisé dans le cadre d'un processus de concertation large pour établir un diagnostic territorial en termes de consommations énergétiques et d'émissions de GES et rédiger des fiches-actions ambitieuses et adaptées au contexte local.

La stratégie du Plan Climat s'articule autour de sept orientations :

- accompagner le monde agricole et sylvicole dans la transition énergétique,
- agir pour l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique,
- développer les énergies renouvelables et locales,
- permettre une mobilité performante sur le territoire,
- soutenir la croissance verte et l'économie circulaire,
- assurer l'engagement de la Côte-d'Or autour de la transition énergétique et environnementale,
- rendre exemplaire l'administration du Conseil Départemental.

Les trente-cinq actions issues de cette stratégie visent à mettre en place une politique ambitieuse autour des enjeux climatiques, énergétiques et de développement durable. Elles engagent ainsi le territoire et ses acteurs sur la voie d'un développement économique porteur d'avenir, économe en ressources, préservant l'environnement et la qualité de vie.

## **1.1. BILAN DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES QUI RÉPONDENT AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **1.1.1. Au regard de la lutte contre le changement climatique**

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or agit directement contre le changement climatique, par l'intermédiaire des actions du Plan Climat Energie Territorial, notamment grâce aux actions visant la maîtrise des consommations d'énergie, en encourageant la production d'énergie renouvelable, en réduisant l'empreinte carbone, et en intégrant l'adaptation aux changements climatiques.

**Pour l'année 2016, les actions suivantes peuvent être valorisées :**

#### **Soutenir la conversion des taillis sous futaie vers la futaie (fiche n° 1 du PCET)**

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or mène une politique volontariste en faveur des Communes forestières en les subventionnant sur la filière amont (production), mais aussi vers des filières spécifiques liées à l'aménagement du territoire notamment à travers les Chartes Forestières de Territoires.

Cette fiche concourt au développement de la filière bois, au maintien de l'activité rurale et à l'augmentation de la capacité de stockage du carbone.

Ainsi, en 2016, le Conseil Départemental a soutenu à hauteur 136 000 €:

- la régénération artificielle de certains peuplements de chênes et de hêtres sur 36,43 hectares (contre 35,26 en 2015),
- les opérations de dépressage sur jeunes peuplements sur 285,96 hectares (contre 252 hectares en 2015).

*Ces actions ont permis l'évitement de 161 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, sur l'année 2016.*

### **Tester des espèces végétales adaptées au changement climatique (fiche n° 5 du PCET)**

Cette fiche vise à adapter des cultures locales aux conséquences du changement climatique. Ainsi, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or agit grâce à divers partenariats, notamment avec la Chambre d'Agriculture (accord cadre) et l'Office National de Forêts.

Au niveau agricole :

Avec l'application de la loi NOTRe, la définition d'un nouvel accord-cadre entre le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture de la Côte-d'Or doit intervenir en 2018. Ce nouvel accord-cadre permettra l'expérimentation de cultures végétales plus résistantes au changement climatique.

Au niveau sylvicole :

L'évolution du climat compromet l'équilibre de certains peuplements de chêne pédonculé et de hêtre. Ces essences peuvent être en difficulté sur certaines stations. Ainsi, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a subventionné de nouvelles plantations avec des espèces plus tolérantes comme le chêne sessile. D'autres essences pourront également être aidées telles que le tilleul, le cèdre ou d'autres résineux comme le pin. Cet engagement a d'ailleurs été réaffirmé dans l'accord-cadre avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et l'Office National des Forêts pour la période 2017-2021.

### **Inciter les propriétaires à réaliser des travaux d'économie d'énergie, en développant des opérations programmées d'amélioration de l'habitat au plus près des territoires (fiche n° 7 du PCET).**

Afin de favoriser la rénovation du parc résidentiel côte-d'orien, le Conseil Départemental porte, un Programme d'Intérêt Général « Logement Indigne » et accompagne quatre territoires pour réaliser leurs projets :

- le Grand Dijon, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'Habitat,
- la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'Habitat,
- le Pôle d'Equilibre Rural Seine et Tille, pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- la commune de Montbard, pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le centre bourg.

Ainsi, en 2016, 245 logements ont fait l'objet de travaux d'amélioration (238 propriétaires occupants et 7 propriétaires bailleurs) dont 110 logements pour des travaux d'amélioration énergétique.

Ces propriétaires ont bénéficié d'une aide de 1,6 M € au titre des crédits délégués par l'Etat, et d'une subvention complémentaire du Département au titre de l'ingénierie spécialisée de 21 200 €

En raison de la présence d'un parc ancien et énergivore important, identifié dans le Plan Départemental de l'Habitat, le Conseil Départemental a mis en place en 2016 un programme pluriannuel (2016-2020) intitulé « Soutien à l'éco-réhabilitation des logements dans le parc HLM », en complément des aides régionales, en faveur des organismes de logement social (offices publics de l'habitat, entreprises sociales de l'habitat...).

L'aide du Conseil Départemental est de 2 500 € par logement.

En 2016, un projet a fait l'objet d'un engagement du Conseil Départemental, à hauteur de 250 000 € pour la réhabilitation « Bâtiment Basse Consommation » de 100 logements collectifs au sein du quartier des Blanches Fleurs à Beaune.

Les travaux de rénovation ont permis d'atteindre le niveau BBC RENOVATION, soit une consommation inférieure ou égale à 80 kWh/m<sup>2</sup>/an

Le coût total de l'opération s'est élevé à 3 554 710 € TTC. Elle a reçu le concours financier du Conseil Départemental à hauteur de 250 000 € (2 500 € / logement), ainsi que de la Région et de l'Union Européenne.

Au titre du Programme Habiter mieux, 26 400 € ont été versés en travaux et Ingénierie.

*Les impacts de cette fiche PCET sont pris en compte avec ceux de la fiche n° 8 (Soutenir la mise en place d'un guichet unique de la rénovation et des énergies renouvelables), et représentent 1 035 tonnes éq. CO<sub>2</sub> évitées.*

### **Continuer à développer les énergies renouvelables en milieu rural (fiche n° 11 du PCET)**

Les actions mises en œuvre permettent directement de diminuer l'empreinte carbone du territoire en stockant le CO<sub>2</sub> et en limitant les émissions de gaz à effet de serre par la promotion du bois énergie.

Le Conseil Départemental a mis en œuvre une mission d'animation dans le cadre d'un partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) la Mission Bois-Energie de la Côte-d'Or (MBE 21), afin de faciliter et de faire émerger des projets de chaufferies bois automatiques dans le département.

En 2011, ce partenariat a été élargi au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO). Le soutien du Conseil Départemental pour la mise en œuvre de cette mission s'est élevé à 30 000 € en 2016.

Les deux objectifs de la MBE21 sont :

- la mise en place d'actions de sensibilisation (organisation de réunions d'informations ciblées et des visites de chaufferies automatiques au bois déchiqueté avec réseau de chaleur),
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrage (étude des limites du projet, appui à consultation pour maîtrise d'œuvre travaux, appui à l'étude de faisabilité, et réalisation).



En 2016, 44 porteurs de projet (collectivités territoriales et autres organismes publics) ont pu bénéficier du soutien technique de la MBE 21. Ce soutien peut se limiter à quelques informations ou aller jusqu'à la réalisation définitive du projet (19 analyses d'opportunités réalisées en 2016).

Par ailleurs, à travers son programme « Bois-Énergie », le Conseil Départemental soutient des projets pour l'installation de chaufferies automatiques à bois déchiqueté (plaquettes forestières, granulats bois ou combustible paille). Ces projets visent à promouvoir l'utilisation de systèmes de chauffages performants, écologiques et économiques permettant la protection de l'environnement et la réalisation d'économie.

En 2016, le Conseil Départemental a soutenu la création de quatre chaufferies automatiques à bois déchiqueté sur le territoire des Communes d'Echannay, Franxault, Veuvey-sur-Ouche et Bligny-sur-Ouche, pour 561 kW de chaleur.

Ces quatre équipements s'ajoutent aux soixante-cinq déjà en service sur le territoire, soit un total de 17,24 MW de chaleur potentiellement produits.

Le montant total des subventions accordées en 2016 dans le cadre des aides en faveur du programme « Bois-Énergie » est de 122 934 €

*L'ensemble des projets soutenus, en 2016, permet d'éviter l'utilisation de 25 Tonnes Équivalent Pétrole (TEP) d'énergies fossiles, le rejet dans l'atmosphère de 231 tonnes de CO<sub>2</sub>/an et de valoriser 408 tonnes de bois.*

### **Développer la méthanisation sur le territoire à partir des déchets organiques (fiche n° 10 du PCET)**

Six méthaniseurs sont présents sur le territoire. Ces méthaniseurs ont produits, en 2016, 950 kW d'électricité et 738 kW de chaleur.

Dans le cadre de l'accord-cadre avec la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or accompagne les pré-études. Trois projets de méthaniseurs sont aujourd'hui au stade pré-études.

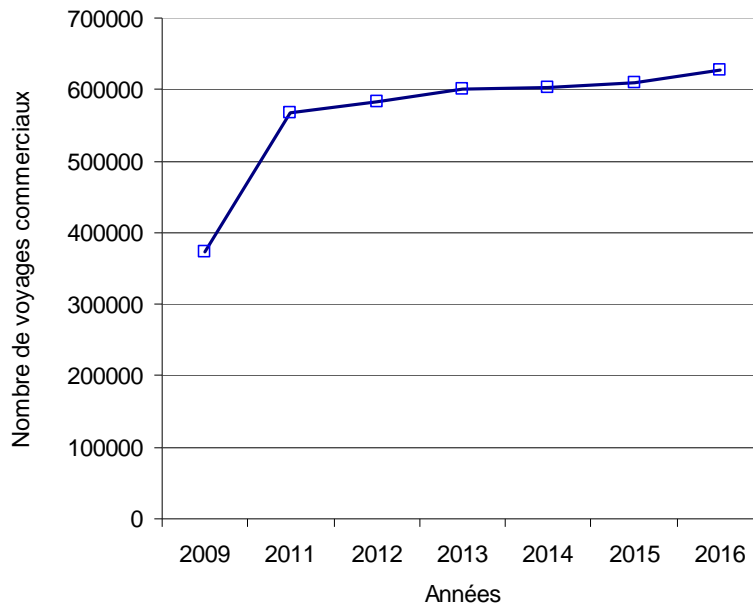
### **Permettre une mobilité plus performante sur le territoire**

La mise en œuvre en septembre 2009 de la Tarification Unique (TU) sur les vingt-six lignes régulières Transco a fait fortement augmenter la fréquentation commerciale (hors usagers scolaires), favorisant ainsi le report modal de la voiture au profit de l'usage des transports en communs.

Avec 11 826 592 km parcourus en 2016 (12 077 197 km en 2015), les lignes Transco desservent plus de trois cent cinquante Communes du département.

La consommation moyenne en carburant des lignes Transco est en légère augmentation : 28,74 litres en 2016 contre 28,16 litres en 2015 et ce, malgré l'usage de véhicules plus performants et la formation à l'éco-conduite des conducteurs.

### Evolution des voyages commerciaux Transco



Le nombre total de voyages commerciaux est passé de 373 596 en 2009, à 627 611 voyages en 2016, soit une augmentation de fréquentation de 68 % sur les sept dernières années.

Si l'on ajoute les 854 384 voyages scolaires, cela représente une fréquentation totale annuelle d'environ 1 481 995 voyages.

La compétence départementale en matière de transport interurbains et scolaires a été transférée à la Région Bourgogne-Franche-Comté les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> septembre 2017.

*Si les kilomètres effectués via le réseau Transco étaient parcourus en voiture, 62 245 tonnes équivalentes CO<sub>2</sub> seraient émises contre 10 763 tonnes équivalentes CO<sub>2</sub> en Transco.*

#### **1.1.2. Au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'auto épuration...) sont en effet innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols, ...) fait de leur préservation une priorité.

**Pour l'année 2016, les actions suivantes peuvent être valorisées :**

**Favoriser l'agro-écologie en grandes cultures, viticulture et en élevage (fiche n° 4 du PCET)**

Plusieurs actions sont accompagnées afin de limiter l'impact des pollutions agricoles grâce à un appui technico-financier, incluant un changement des pratiques agricoles.

Ainsi, en 2016, les projets suivants ont été soutenus :

- dix aires de lavage des pulvérisateurs (huit individuelles et deux collectives), à hauteur de 58 660 €
- un accompagnement en faveur de la réduction des pollutions viti-vinicoles et de la protection des captages, hauteur de 19 500 €
- la location de matériel innovant peu polluant à hauteur de 1 500 €

Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, dans le cadre de la politique ENS et plus particulièrement du plan Val de Saône visant la préservation de la richesse des prairies alluviales, a œuvré pendant cinq ans à la contractualisation de mesures agroenvironnementales sur 235,41 hectares sur la Commune de Chivres et 207,12 hectares sur la Commune de Lamarche-sur-Saône. Cela représente vingt-six exploitations accompagnées pour une surface de 442,53 hectares au total.

Afin de valoriser ces exploitations vertueuses qui savent concilier valeur agronomique et valeur écologique des prairies, un concours des prairies fleuries a été organisé en 2016. Le lauréat de ce concours local, a remporté le premier prix dans sa catégorie au concours général agricole lors du Salon de l'Agriculture le 2 mars 2017.

Enfin, la Côte-d'Or compte 412 exploitations biologiques et vingt-six exploitations accompagnées au titre des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), cela représente une surface agro écologique d'environ 22 690 hectares soit environ 4,80 % de la Surface Agricole Utile Départementale.

*Les projets accompagnés ont permis l'évitement de 15 492 Tonnes éq. CO<sub>2</sub>.*

### **Préserver la biodiversité face au changement climatique (fiche n° 25 du PCET)**

La politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) est une compétence obligatoire du Conseil Départemental. Le plan d'actions du Schéma Départemental Espaces Naturels Sensibles (SDENS) a été voté lors de la session du Conseil Général du 18 novembre 2011. Ce programme s'articule autour de six axes et dix-sept actions.

Il a pour objectifs la protection, la gestion, mais aussi l'ouverture au public des sites acquis. La sensibilisation est d'ailleurs un principe affirmé dans plusieurs axes du SDENS avec la valorisation de la connaissance, la promotion du SDENS, mais surtout la construction d'une politique d'éducation à l'environnement.

Le marais tufeux de Saint-Germain-le-Rocheux a été labellisé en 2014.

Durant l'année 2016, trois nouveaux sites ont été labellisés :

- le Marais de la Rosière à Mirebeau-sur-Bèze,
- les pelouses et combes de la Vallée de l'Ouche à Talant et Plombières-lès-Dijon,
- l'étang de Marcenay,

Ces quatre Espaces Naturels Sensibles représentent une surface de 336,5 hectares dont 136,5 hectares de zones humides.

Par ailleurs, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a subventionné la restauration d'un chapelet de 27 mares sur la Commune de Bard-le-Régulier (4 191 €) dans le cadre de son soutien au Réseau Mares de Bourgogne.

Ces actions ont permis de préserver un maillage de réservoirs de biodiversité permettant ainsi la résilience des espèces faunistiques et floristiques impactées par le bouleversement climatique.

### **1.1.3. Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains**

Cette finalité répond à l'article 1<sup>er</sup> de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

En effet, si la poursuite du développement durable est devenue une priorité suite à la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins ».

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or est un acteur de l'épanouissement individuel et collectif grâce à des démarches transversales permettant de favoriser l'accès à la culture, aux sports, notamment pour les publics pris en charge par les services sociaux départementaux.

**Pour l'année 2016, les actions suivantes peuvent être valorisées :**

#### **Animer la démarche Agenda 21 scolaire (fiche n° 35 du PCET)**

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et les collèges se sont engagés à mettre en œuvre un agenda scolaire, autour des thématiques du développement durable, selon deux axes principaux :

- l'éco-gestion avec des actions techniques mises en place par les collèges au cours de l'exploitation des locaux, et de leurs équipements,
- et l'éducation au développement durable (EDD), basée sur une démarche volontaire.

En 2016, tous les collèges départementaux se sont engagés dans la démarche d'Agenda 21 scolaires laissant présager une montée en puissance des actions éco-responsables.

*Les impacts en termes de CO<sub>2</sub> relatifs au volet « éducation au développement durable » sont globalisés au sein de la démarche PCET.*

### **Préserver la biodiversité face au changement climatique (fiche n° 25 du PCET)**

Au sein de la politique départementale de préservation de la biodiversité et des Espaces Naturels Sensibles, un axe d'Éducation au Développement Durable (EDD) a été développé depuis 2014.

Ainsi, un catalogue d'offres de sensibilisation au patrimoine naturel de la Côte-d'Or est élaboré annuellement, à destination des collégiens du département.

Les projets sont mis en œuvre par des structures d'éducation à l'environnement, sans participation financière de l'établissement à l'exception des frais de transport des élèves sur les sites.

En 2016, les projets pédagogiques ont fait l'objet d'une restitution par les classes lors d'une journée sur l'ENS de Mirebeau-sur-Bèze où ils ont pu découvrir les spécificités et enjeux de cette zone humide de 14 ha. Les supports de leurs restitutions sont mis à disposition du Conseil Départemental pour une éventuelle valorisation et seront évalués en fin de mise en œuvre afin d'améliorer, d'années en années, les offres pédagogiques proposées.

Pour cette troisième année, 10 collèges représentant 17 classes, soit un total de 337 élèves ont bénéficié de ces projets pédagogiques.

Cette action d'animation pédagogique a mobilisé une enveloppe de 38 419 €

### **La démarche « SportS 21 » :**

Lancée en avril 2009, la démarche « SportS 21 » a fixé les grandes orientations de l'accompagnement de la pratique sportive par le Conseil Départemental. « SportS 21 » s'articule autour de deux grands axes :

- l'égal accès de tous les Côte-d'Oriens au sport,
- l'élargissement et la diversification de l'offre sportive.

### **La première saison d'Arts et Scènes en Côte-d'Or**

Depuis septembre 2016, la saison culturelle proposée par le Conseil Départemental anime de nombreuses salles de spectacles à travers le territoire et rencontre un vif succès auprès du public. Garant des solidarités humaines et territoriales, le Conseil Départemental a fait le choix, d'impulser une vie artistique et culturelle de qualité, accessible à tous, sur l'ensemble de la Côte-d'Or et en particulier dans les territoires ruraux.

Dès cette première saison, ce sont soixante-trois représentations qui ont été présentées sur l'ensemble du territoire départemental, dont les jardins départementaux.

#### **1.1.4. Au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations**

Les inégalités sociales et économiques entre territoires, tiennent à de nombreux facteurs (site et situation géographique, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement, etc.) et se sont encore accrues aujourd'hui dans un contexte de forte compétition entre les territoires. Priorités nationales réaffirmées récemment, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

Le Conseil Départemental assure aux habitants un service de proximité dans tout le département, notamment grâce à ses 6 Agences et 25 Accueils Solidarité et Famille qui maillent le territoire.

Les Côte-d'Oriens peuvent rencontrer, sur rendez-vous, un professionnel du Conseil Départemental dans 31 points d'accueil, où sont assurées des permanences et consultations d'enfants, ou lors de visites à domicile. A ce titre, le Département a poursuivi ses efforts pour améliorer la qualité de service : renouvellement du parc automobile, expérimentation sur quatre sites de modalités différenciées d'accueil en vue de tester des réponses plus efficaces.

Ce sont ainsi près de 500 professionnels de métiers et de compétences très diversifiés (cadres, médecins, psychologues, sages-femmes, puéricultrices, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiale, travailleuses de l'intervention sociale et familiale, secrétaires) qui assurent l'accueil et l'accompagnement des usagers.

En 2016, au sein des Accueils Solidarité et Famille du Conseil Départemental, ce sont :

- 17 174 familles qui ont été accompagnées ;
- 97 167 accueils physiques d'usagers et 267 921 contacts téléphoniques en légère baisse par rapport à 2015 ;
- 15 342 actes de consultation de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui ont concerné 5 110 enfants, accompagnés de leurs parents.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) accompagne, dans leurs projets de vie, des personnes en situation de handicap.

En 2016, la MDPH a instruit 14 987 dossiers qui ont donné lieu à 27 426 décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie (un dossier déposé à la MDPH pouvant comporter plusieurs demandes). Les médecins de la MDPH ont reçu 1 081 personnes en visite médicale.

La MDPH connaît chaque année, une augmentation importante du nombre de dossiers déposés et doit concilier à la fois traitement de masse et individualisation des situations toujours plus complexes.

Enfin, en 2016, 206 Mineurs Non Accompagnés (MNA) se sont présentés au Conseil Départemental, 184 se sont présentés spontanément et 22 orientés par la Cellule Nationale.

Sur ces 206 MNA, 58 ont fait l'objet d'un maintien de placement par le Juge des Enfants, soit 29,75 % d'arrivées.

### **Détecter les ménages en situation de précarité énergétique (fiche action n° 6 du PCET)**

En 2015, 34 % des ménages consacraient plus de 8 % de leur revenu disponible à des dépenses en énergie pour le logement.

Le droit au logement est un droit fondamental. Le Conseil Départemental copilote avec l'État le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et contribue à sa mise en œuvre par l'action de ses travailleurs sociaux.

Le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet d'aider les ménages en difficulté à accéder ou se maintenir dans leur logement et à faire face à leurs impayés d'énergies et d'eau. Le FSL finance également des mesures d'accompagnement social liées au logement, des actions de prévention des consommations d'eau et d'énergies, ainsi que des suppléments de dépenses de gestion locatives aux associations qui interviennent dans le logement social.

Concernant l'accès au logement, 1 524 ménages ont pu être aidés en 2016 (+ 7,6 % par rapport à 2015), pour un montant total d'aide de 752 767 €(+ 5,2 %).

Pour le maintien au sein du logement, ce sont 2 365 foyers qui ont été soutenus (- 6,5 %) avec un total d'aides de 974 373 €(- 6,3 %).

954 demandes de cautionnement ont été déposées (+ 19,8 %) et 154 cautionnements ont été activés (+ 21,2 %) pour un montant de 81 076 €(+ 5 %).

Le Fonds de Solidarité pour le Logement comporte un volet prévention confié :

- au Centre d'Amélioration de l'Habitat (CDAH PACT) pour une mission d'assistance aux ménages en situation d'impayés d'énergies ou d'eau (en 2016, 32 situations ont été suivies),
- à l'Association Alcyon-Le Tremplin dans le cadre d'un atelier recherche de logement (33 personnes suivies).

Une action de prévention énergétique s'est mise en place en 2012 par convention avec Électricité de France et en collaboration avec les associations bénéficiant de l'Aide aux Dépenses de Gestion des Associations et Organismes.

Sur l'année 2016, aucune demande n'a été déposée concernant ce dispositif.

En 2016, sur les territoires, 311 ménages ont été suivis par les travailleurs sociaux des Agences Solidarité et Famille dans le cadre des mesures d'accompagnement social lié au logement (+ 25,9 % par rapport à 2015).

#### **1.1.5. Au regard d'une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables**

S'inscrire dans une logique de développement durable demande, de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur terre.

**Pour l'année 2016, les actions suivantes peuvent être valorisées :**

**Développer les circuits courts et locaux alimentaires (fiche n° 2 du PCET)**

L'agriculture représente un atout pour l'équilibre et le développement de la Côte-d'Or. Elle représente environ 7 % du Produit Intérieur Brut (PIB) de la Côte-d'Or et fait vivre plus de 10 000 actifs permanents dans 4 900 exploitations agricoles.

Depuis 2011, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or mène plusieurs types d'actions visant à favoriser l'introduction de produits locaux en restauration collective. L'objectif est de proposer un approvisionnement de qualité aux Côte-d'Oriens, de soutenir la production locale, maintenir l'emploi local et l'activité en milieu rural par la restauration du lien producteur-consommateur.

Les actions menées, en 2016, sont les suivantes :

- sensibilisation du personnel de cuisine des collèges et établissements sociaux et médico-sociaux à l'achat local et globalement au "mieux manger" : organisation de cafés-débats thématiques, formations, visites d'exploitations ou de sites de transformation alimentaire (ex : abattoirs) : 117 personnes sensibilisées,
- mise en relation entre producteurs et établissements de restauration collective : quatre exploitations. L'achat de produits biologiques, locaux et de saison représentent 12 % des achats alimentaires au sein des collèges départementaux,
- organisation d'opérations événementielles dans les établissements visant à faire découvrir un produit local (la Fraise en 2016, après le Burger de la Côte-d'Or en 2015, la volaille en 2014, et le Bœuf bourguignon en 2013), avec un axe pédagogique par des animations autour du goût et des visites d'exploitations pour des classes,
- accompagnement et suivi de projets de structuration des filières : mise en place d'une légumerie.

Le déploiement du programme Agrilocal en 2018, contribuera à une meilleure connaissance du volume d'achats de produits locaux, au sein des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) de Côte-d'Or.

**Promouvoir les actions d'économie circulaire auprès des consommateurs Côte-d'Oriens (fiche 17 du PCET)**

Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de crise économique, l'économie circulaire est un nouveau modèle de développement qui vise les économies de ressources, tout en améliorant le bien-être des individus.

Dans le cadre de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et dans la continuité du Plan Départemental de Prévention des déchets (2011-2015), le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a décidé l'élaboration et la mise en place d'un Programme Départemental d'Economie Circulaire (PDEC), par délibération du 21 mars 2016.

Articulé en deux volets, le PDEC comporte des actions d'animation interne, notamment via la poursuite du Programme Interne de Réduction des Déchets et des actions d'animation du territoire, pour soutenir, animer et impulser des projets en lien avec les partenaires locaux.



À l'issue d'un important travail d'état des lieux et de concertation, l'adoption du PDEC est prévue concomitamment au présent rapport.

59 % de ménages déclarent adopter au moins une pratique autour de l'Economie Circulaire.

Ainsi, 11 000 tonnes de déchets ont été compostés, 26 000 tonnes de papier carton font l'objet de recyclage et c'est une baisse de 14,5 % de déchets qui a été constaté sur le territoire.

*Ces actions ont permis l'évitement de 68 232 Tonnes éq. CO<sub>2</sub>.*

## **1.2. MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'importante concertation menée, auprès de plus de 180 acteurs de la société civile, lors de l'élaboration du PCET a permis de renforcer les partenariats existants avec ces acteurs.

Les fiches PCET ont été élaborées, avec le soutien de collectivités infra et supra départementales, des chambres consulaires, de partenaires et de citoyens. Par ailleurs, les fiches sollicitent l'implication d'associations, ou d'autres partenaires locaux plus ciblés, tels que banques, organismes tutélaires, etc.

Vingt-neuf fiches comprennent un comité de pilotage stratégique associant les partenaires du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Huit fiches font l'objet d'un pilotage par des instances externes au Conseil Départemental auxquelles les Services Départementaux sont associés.

**Ainsi, à titre d'illustration, la fiche n° 26 du PCET : Sensibiliser les collectivités locales aux enjeux de la qualité de l'air** prévoit que les collectivités territoriales sont accompagnées par l'Association Atmosph'air Bourgogne Franche-Comté afin d'informer, sensibiliser et mettre en œuvre des actions de préservation de la qualité de l'air. Le Conseil Départemental apporte son soutien et participe au comité de pilotage de l'association.

Enfin, 26 fiches sont conçues et conduites en cohérence avec les compétences, stratégies, et les grandes politiques territoriales du Conseil Départemental de la Côte-d'Or et suscitent des financements croisés pour leur mise en œuvre.

Toutes les fiches ont fait l'objet d'un « point de départ » inventaire, diagnostic, et de temps d'échanges préalable à leur élaboration et prévoient une évaluation basée sur des indicateurs et des objectifs chiffrés.

L'évaluation est partagée au sein de la collectivité, mais également avec ses partenaires dans une dynamique d'amélioration continue.

Toutefois, il est important de rappeler la difficulté de collecter certains indicateurs d'impact territoriaux. Ces indicateurs apprécient l'effet de la fiche action relatif aux divers objectifs économiques, sociaux ou environnementaux qui l'ont motivée. Leur aspect descriptif dépasse le cercle des bénéficiaires directs de la fiche action. Ainsi, il n'est pas possible, à l'heure actuelle de quantifier, les effets, sur les Côte-d'Oriens, de la sensibilisation aux enjeux de la préservation de la qualité de l'air dispensée par les collectivités.

## **2. ORIENTATION 2 : LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE**

### **2.1. BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR**

#### **2.1.1. L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi**

Dans le cadre du projet d'administration départementale élaboré en 2013 et progressivement déployé depuis, les objectifs de modernisation des outils de gestion des ressources humaines ont été confirmés en 2016.

En mettant en œuvre des dispositifs adaptés d'accompagnement des agents, en favorisant le conseil organisationnel auprès des services, notamment à l'occasion de réorganisations, en améliorant son système d'information des ressources humaines (SIRH), la Direction Développement Ressources humaines et Relations sociales (DDRHS) favorise ainsi la montée en compétence des agents du Conseil Départemental dans la réalisation de leurs missions au service du public.

A cet effet, le chantier visant à élaborer un référentiel des métiers et des compétences partagé entre les différents pôles, directions et services s'est poursuivi. Cet outil a pour finalité de mieux identifier les compétences attendues sur chaque poste, afin :

- de favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- de mieux identifier les compétences attendues sur chaque type de poste,
- d'envisager les formations nécessaires pour garantir l'acquisition de ces compétences.

Il doit également améliorer la qualité des recrutements internes ou externes ainsi que le management quotidien des équipes par les cadres.

Ces démarches s'opèrent dans un contexte réglementaire marqué par la mise en œuvre du dispositif Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) appelé à se déployer progressivement sur quatre années, de 2016 à 2020.

En marge de l'adoption du Plan Climat Energie Territorial (PCET) le 27 juin 2016, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a choisi de **créer une culture commune institutionnelle autour des enjeux et des valeurs du Développement Durable (DD)**, grâce à la mise en place de formations dédiées. Cette démarche s'inscrit dans la **fiche n° 28 du PCET** : Sensibiliser et former les agents aux écogestes.

Trois sessions de formations ont permis d'informer de façon ludique 34 agents sur les enjeux et les valeurs du développement durable.

Trois projets collectifs ont été initiés durant cette formation :

- développer l'utilisation des tasses individuelles dans les distributeurs de boissons du Conseil Départemental,
- sensibiliser les agents à diminuer le stockage des courriels dans les boîtes mail professionnelles,
- inciter les agents à diminuer l'usage des ascenseurs.

**Dans le cadre du Programme Interne de Réduction des Déchets, et de la Semaine Européenne du Développement Durable**, le 31 mai 2016, une seconde Gratiferia (zone de gratuité) a été organisée autour des trois animations suivantes :

- un atelier sur les alternatives aux produits dangereux : 40 personnes sensibilisées au remplacement des produits classiques par des produits naturels,
- le service de location d'appareils culinaires « Eurêcook » : 20 personnes informées et sensibilisées sur le service de location « Eurêcook »
- le service d'autopartage de véhicules « Mobigo autopartage » : 15 personnes sensibilisées.

Ces animations ont eu pour objectif de sensibiliser les agents départementaux à l'économie circulaire, avec plus précisément des animations portant sur l'allongement de la durée d'usage, la consommation responsable avec des échanges de bonnes pratiques et l'économie de la fonctionnalité.

Afin d'illustrer la thématique du développement durable, des films sur le tri des déchets, l'économie circulaire, le compostage, les couches lavables et l'auto partage ont été diffusés pendant la journée et plusieurs guides relatifs à la gestion des déchets internes, la seconde vie des objets, les produits dangereux ont été remis aux agents.

Le bilan de cette journée Gratiferia a vu la dépose de 147 kg d'objets par 30 personnes, et la reprise de 41 kg d'objets par 22 personnes.

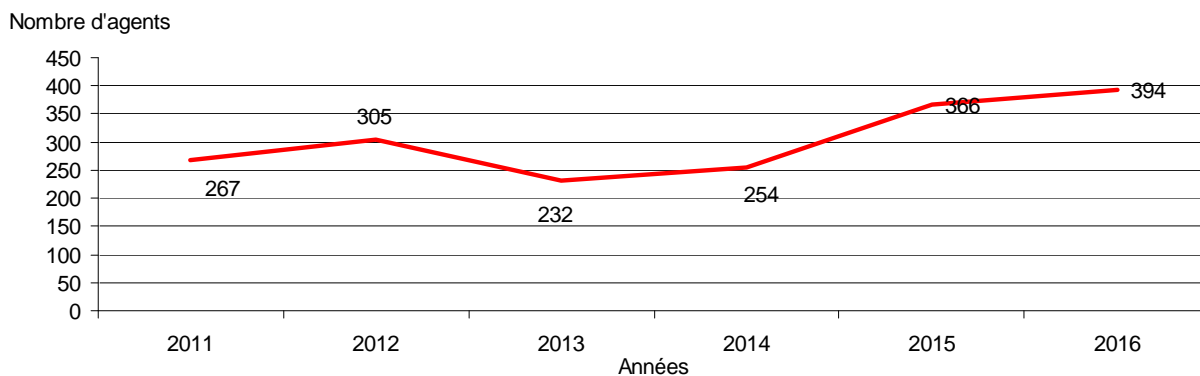
Enfin, la Médiathèque Côte-d'Or a organisé le 17 septembre 2016 dans les Jardins du Département la première vente de documents sortis de son fonds leur donnant ainsi une seconde vie.

Le bilan de ce 1<sup>er</sup> « Marché Culturel » a été très positif : 4 125 livres et CD vendus, 379 acheteurs et plus du double de visiteurs. Les recettes ont été reversées à l'Association CLÉS 21, plateforme Côte-d'Orienne de lutte contre l'illettrisme.

## **Promouvoir et renforcer le Plan de Déplacement Administration (fiche n° 29 du PCET)**

En 2016, sur les 2 292 agents, 394 ont bénéficiés de soutiens financiers, dans le cadre de trois partenariats conclus avec différents prestataires de transports (SNCF, Transco, Divia).

**Evolution du nombre d'agents bénéficiant de la prise en charge des frais de transport**



En 2016, la prise en charge des frais de transport dans le cadre du PDA s'élève ainsi à 86 118 € (83 000 € en 2015), dont 39 593 € pour les transports assumés par la SNCF, 838 € pour les transports assumés par Transco, et 45 687 € pour les transports assumés par Divia.

## **Promouvoir le télétravail (fiche n° 32 du PCET)**

Progressivement mis en place à partir de 2013, avec 57 agents, le dispositif du télétravail a confirmé sa montée en puissance avec 93 télétravailleurs en 2016. Cela représente 2 255 jours de télétravail.

L'évaluation annuelle du dispositif, présentée au comité technique du 20 juin 2016, a démontré sa très bonne adéquation avec les attentes des services comme des agents.

En effet, un taux de satisfaction de 98 % a été exprimé tant par les agents que par leurs responsables hiérarchiques.

Les principaux gains qualitatifs résultant de l'évaluation sont récurrents : une concentration accrue et facilitée, une complexité des opérations ou des dossiers traités en journée télétravaillée et la sérénité de travail.

Quant aux apports quantitatifs, ils sont identifiés en matière de gain de temps passé dans les transports, de rapidité d'exécution des tâches et de hausse de la productivité.

*Cette action a permis l'évitement de 19 tonnes éq. CO<sub>2</sub>.*

## **Développer l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein des Services Départementaux**

Le Conseil Départemental a poursuivi en 2016 l'engagement qu'il a pris en faveur des agents en situation de handicap, particulièrement au travers de la convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique FIPHFP élaborée en 2013.

L'objectif visant à atteindre le taux légal de 6 % d'emploi des travailleurs handicapés a été confirmé en 2016.

L'année 2016 a vu la fin de la première convention passée avec le FIPHFP. Un bilan de l'ensemble de cette convention déployée sur la période 2013-2015 a été présenté aux membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) le 16 mars 2017. Parmi les résultats les plus significatifs, il convient de citer :

- 196 adaptations de poste,
- 44 réunions d'information collective et de sensibilisation,
- 35 recrutements de travailleurs handicapés,
- 27 financements de prothèses,
- 91 agents bénéficiaires d'aides sociales spécifiques (CESU, chèques vacances, ...),
- 9 tuteurs formés.

Signe de l'engagement fort du Conseil Départemental sur ce thème, nombre de ces résultats dépassent les objectifs initialement fixés dans la convention. Au-delà des actions financées ou cofinancées par le FIPHFP, le Conseil Départemental a, par son action et l'accompagnement individualisé et pluridisciplinaire, permis à chaque agent son maintien **dans l'emploi.**

### **Poursuivre le développement de la prévention des risques professionnels**

La démarche engagée par le Conseil Départemental en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux a donné lieu à l'élaboration d'un protocole d'accord adopté par l'Assemblée Départementale le 21 mars 2016.

Sur la base de ce protocole, et à la suite d'une réflexion engagée avec le concours de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) visant à déterminer une méthode de travail applicable aux différents métiers et secteurs de l'Institution, un diagnostic a été réalisé dans cinq établissements d'enseignement et présenté au CHSCT du 30 juin 2016. Ce diagnostic s'articulait autour de trois secteurs d'analyse spécifiques :

- la situation de travail de l'agent, dans un objectif de diminution de la pénibilité au travail,
- les relations de travail de l'agent, dans un objectif de recherche de qualité relationnelle,
- le rapport de l'agent à son emploi, dans un objectif de valorisation des compétences de l'agent et de reconnaissance de son travail.

À la suite de ce diagnostic, un plan d'action a été élaboré dans le courant de l'automne 2016 pour un déploiement progressif en 2017.

1 608 visites médicales ont été réalisées par le médecin de prévention, ayant entraîné 253 restrictions, 22 visites de site et autres actions de sensibilisation.

282 entretiens ont été réalisés par l'infirmière de santé au travail. 64 adaptations de postes de travail ont été effectuées et 130 agents ont été informés sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Par ailleurs, les diverses campagnes de vaccinations ont été effectuées, à l'instar des campagnes précédentes.

### **2.1.2. L'intégration des engagements de développement durable du Conseil Départemental de la Côte-d'Or à travers la commande publique (fiche n° 31 du PCET)**

Pour tous les achats effectués par l'ensemble du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, supervisés par la Direction de la Commande Publique, au moins un des trois aspects recouverts par le concept de développement durable est intégré dans le cahier des charges ou dans la recherche de produits.

En 2016, 216 marchés ont été notifiés, dont 2 accords-cadres.

Sur ces 216 marchés, 63,9 % ont été attribués à des entreprises de Côte-d'Or.

La commande publique départementale représente un montant total de 39 Millions d'Euros, dont 31,85 Millions d'euros sont attribués aux entreprises locales (soit 81 % du volume financier).

Sur ces 216 marchés publics, 18 ont fait l'objet d'insertion de clauses environnementales au sein des critères d'attribution, soit 8,33 % des marchés publics notifiés.

Cela représente :

- 2 554 dossiers de consultation téléchargés par les entreprises,
- 111 entreprises invitées à régulariser leur dossier,
- 956 offres reçues dont 34,8 % par voie électronique.

Quatre domaines d'achats sont concernés par la carte Achats avec 20 porteurs de cartes déployés dans les directions des Services Départementaux (17 en 2015). Cet outil moderne d'exécution financière des marchés et de paiement rapide des entreprises, permet de réduire sensiblement les coûts fixes de traitements des commandes publiques.

Le Conseil Départemental s'inscrit dans l'économie circulaire grâce à l'usage renforcé du dispositif Webenchères, qui permet de vendre les biens dont la collectivité n'a plus l'utilité.

*Cette fiche a permis l'évitement de 91 tonnes éq. CO<sub>2</sub>.*

### **2.1.3. La gestion durable du patrimoine du Conseil Départemental de la Côte-d'Or**

#### **Mettre en place un plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti (fiche n° 27 du PCET)**

Il s'agit de prendre en compte les préoccupations environnementales de développement durable, de Maîtrise de l'Énergie (MDE) et de l'eau en inscrivant systématiquement les opérations de travaux neufs dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Le Conseil Départemental est présent sur l'ensemble du territoire. Il est propriétaire de 116 bâtiments représentant une surface d'environ 177 620 m<sup>2</sup> et de 47 collèges représentant une surface cadastrale d'environ 791 505 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, il est locataire de près de 7 500 m<sup>2</sup> de bureaux.

Pour son fonctionnement, le Conseil Départemental dispose de 17 bâtiments affectés aux différents services administratifs départementaux (Hôtel du Département, Cité Départementale Jean Bouhey, Cité Départementale Henry Berger, Bâtiment Trémouille, Archives, Laboratoire, Médiathèque Côte-d'Or, etc.), dont 26 bâtiments sont mis à disposition totalement ou partiellement des services de l'État ou de divers organismes et collectivités.

Dans le cadre de la politique de valorisation, plusieurs actions sont actuellement entreprises :

- une identification précise du patrimoine foncier non bâti,
- une recentralisation sur les missions de la collectivité en valorisant des espaces ou biens non utilisés, afin de minorer les coûts de fonctionnement (maintenance, impôts, charges) et générer des recettes (11,6 M€ en 2016).

Quatre casernes de gendarmerie ont ainsi été cédées en 2016 :

- la caserne de gendarmerie de Liernais à la Commune pour un montant de 310 000 €
- et celles des Communes de Messigny-et-Vantoux, Quetigny et Velars-sur-Ouche, vendues à Orvitis pour un montant de 8 801 100 €

Au total, en 2016, dix propriétés sont sorties du patrimoine (propriété rue Charles Dumont à Dijon, 2 rue du Tribunal à Beaune, etc.).

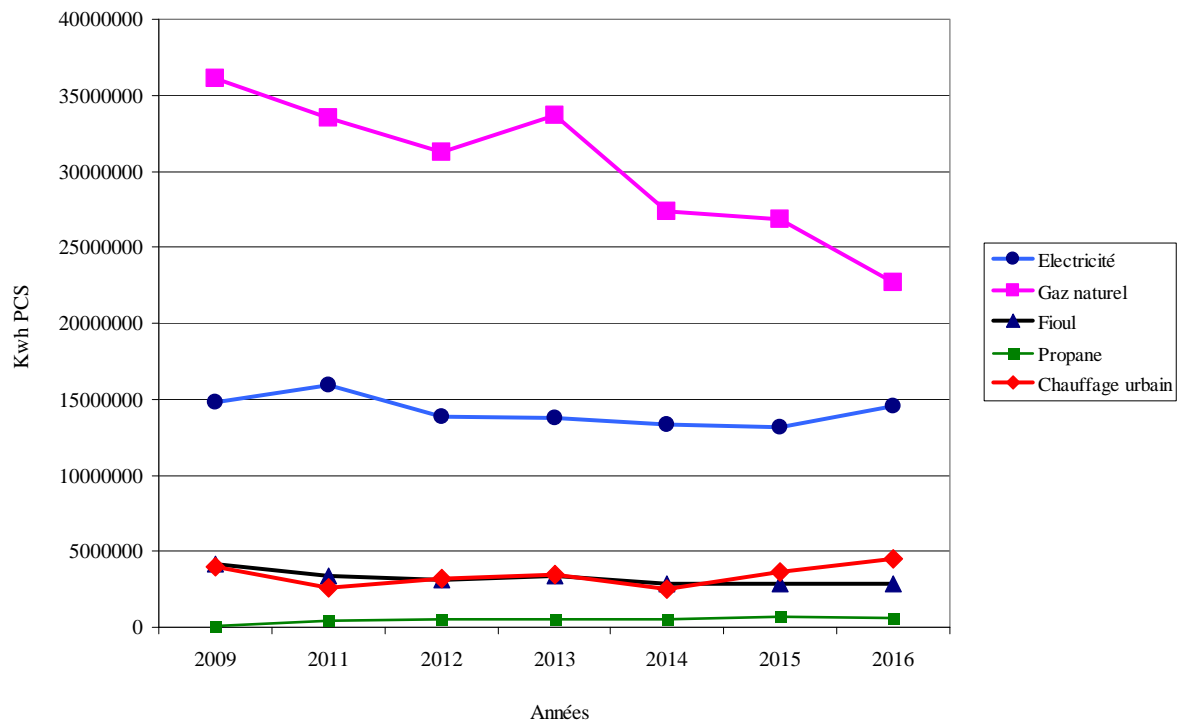
Concernant plus particulièrement les collèges départementaux :

41 collèges ont été audités. En 2016, quatre collèges n'ont pas bénéficiés d'audits en raison de rénovations récentes ou actuelles et les cités scolaires de Montchapet et Carnot sont exclues du dispositif d'audits car leurs entretiens est à la charge de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis 2009, l'ensemble des bâtiments départementaux fait l'objet d'un suivi des consommations énergétiques qui permet une rationalisation et optimisation des coûts.

Le diagramme suivant présente les évolutions des consommations énergétiques au sein du Patrimoine Départemental.

Evolution des consommations énergétiques (en kWh Puissance Calorifique Supérieure)  
(Bâtiments départementaux et collèges)



Ainsi, les consommations de gaz naturel et de fioul diminuent grâce aux actions mises en œuvre en matière de rénovation patrimoniale visant notamment une substitution des énergies fossiles par des énergies vertes.

La responsabilisation des usagers reste également un vecteur d'économie d'énergie non négligeable.

*Cette gestion a permis l'évitement de 1493 tonnes eq.CO<sub>2</sub>.*

#### 2.1.4. L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques

##### Réduire la consommation de papier dans les Services Départementaux (fiche n° 34 du PCET)

Concernant le fonctionnement de l'Institution mais également les relations qu'entretient le Conseil Départemental avec ses partenaires, le projet de dématérialisation des procédures, entamé dans le cadre de l'action de modernisation des services, d'optimisation des moyens et de réduction des impressions se poursuit.

Il s'agit ici de tendre vers une dématérialisation complète des demandes informatiques, logistiques (achats de fournitures, demandes de reprographie), des demandes d'ordre de mission et de remboursement de frais de déplacement (via le déploiement progressif du logiciel e-mission), de documentation et, à terme, la dématérialisation des bulletins de paie à destination de la Paierie Départementale et de la Chambre Régionale des Comptes, des pièces de marchés, des pièces comptables (mandats et titres) et des arrêtés de personnel.



En interne, les demandes de tickets restaurants, les commandes dans le cadre de l'arbre de Noël du personnel, les demandes de fournitures de bureau, de remboursement des frais de déplacement sont dématérialisées depuis 2011. Vis-à-vis des usagers, la dématérialisation des demandes a été mise en œuvre concernant les cartes de transports pour les collégiens du Département.

Depuis 2013, les demandes de bourses, de primes, de Chèque Emploi Service Universel, de chèques vacances et de Supplément Familial de Traitement ont été également dématérialisés.

**En 2016, ces demandes ont représenté :**

- tickets Restaurants (agents) : 2 150 demandes (1 579 en 2015),
- tickets Restaurants (stagiaires) : 43 demandes,
- pour l'Arbre de Noël : 1 073 demandes (1 077 en 2015),
- chèques vacances : 533 demandes (502 en 2015),
- aide à la souscription d'un contrat de prévoyance : 357 demandes (343 demandes),
- allocations (naissances, mariage, PACS, retraite, décès, ...) : 170 demandes,
- Chèque Emploi Services Universel : 110 demandes (135 demandes en 2015),
- Chèque Emploi Services Handicap : 91 demandes,
- séjour d'enfants : 174 demandes.

Dans la poursuite de l'objectif de dématérialisation des procédures et de gestion électronique des documents, l'automatisation progressive des actes administratifs a franchi une nouvelle étape en 2016. Près de 200 modèles d'actes rédigés au titre du suivi administratif des agents ont été élaborés, et 50 ont été mis en production.

Par ailleurs, 27 nouveaux projets ont été lancés dans le cadre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information comme la gestion des arrêtés de circulation et autorisations de voirie, la gestion des ouvrages d'art, la gestion des ouvrages de montée en débit dans le cadre du SDANT, la dématérialisation de la chaîne comptable ou le portail documentaire des archives.

Le nombre de ramettes de papier A4 commandé au Conseil Départemental de la Côte-d'Or continue à diminuer (-6,7 % en 2016 par rapport à 2015).

*Ces actions ont permis l'évitement de 10 tonnes éq.CO<sub>2</sub>.*

**Les systèmes d'information**

La Direction Systèmes d'Information gère plus de 180 applications métiers dont 80 stratégiques, 546 serveurs dont 66 physiques et 480 virtuels, pour un ensemble de plus 7 500 postes de travail répartis sur 86 sites des services départementaux et 47 collèges départementaux.

Depuis bientôt deux années, un plan d'action stratégique a été établi pour moderniser les infrastructures informatiques et accompagner le développement des nouveaux usages tout en adaptant les pratiques dans le but de fiabiliser et rationaliser le fonctionnement global de l'informatique dans tous les collèges.

Quinze collègues supplémentaires ont été déployés en 2016 (soit deux fois plus qu'en 2015) portant le nombre total à 24.

Pour accompagner les collègues retenus dans le cadre de l'appel à projet « collègues numériques et innovation pédagogique » lancé par l'Éducation nationale, la seconde étape du plan de modernisation a été lancée. Elle consiste, d'une part, à construire une couverture WIFI pour permettre l'utilisation des tablettes depuis toutes les salles de classe dans des conditions de débit et de sécurité satisfaisantes, d'autre part, à installer un outil de gestion de masse des terminaux mobiles.

Un plan de modernisation et de standardisation des équipements téléphoniques des collègues a également été lancé. En 2016, cinq autocommutateurs ont été remplacés avec à la clé des économies d'échelle sur les acquisitions mais aussi sur les coûts de maintenance.

La campagne de recensement des besoins en équipement informatique, construite sur la base d'un catalogue commun à tous les établissements, s'est traduite par l'installation de près de 800 postes de travail (fixes et portables), 130 vidéoprojecteurs et 12 imprimantes. En 2016, le principe du catalogue commun a été étendu aux copieurs multifonctions générant des économies pouvant dépasser les 10 000 € par an et par collègue.

Les efforts de rationalisation des moyens ont été poursuivis. Ainsi, il a été proposé aux autres Départements de la grande Région de réfléchir à une évolution concertée de leur politique d'achat. Cette initiative a abouti à la signature d'un contrat de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Sur certains équipements comme les vidéoprojecteurs, l'économie ainsi réalisée dépasse les 15 %.

La non reconduction du marché de téléphonie mobile a permis de profiter des opportunités du marché et ainsi de diminuer la dépense de près de 40 %. Cette économie a été redistribuée sous forme d'abonnements supplémentaires pour satisfaire les besoins exprimés par les Services.

La modernisation du Système d'Information du Pôle Solidarités s'est poursuivie à un rythme soutenu avec l'expérimentation de l'utilisation de tablettes pour l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, la refonte de l'architecture technique du logiciel SOLIS, le déploiement du logiciel « Via-trajectoire personnes handicapées » sur les établissements pilotes, la mise en place du dispositif Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Maladies d'Alzheimer, la réalisation des études en vue de l'acquisition d'une solution de transmission électronique des feuilles de soin et de télégestion de l'effectivité des aides et le renouvellement des équipements informatiques de la Maison de l'Enfance.

## **2.2. MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR AU REGARD D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'ensemble des fiches visant l'éco-exemplarité institutionnelle est menée dans une dynamique d'amélioration continue.

Le pilotage des fiches dédiées au volet éco-exemplarité du Conseil Départemental s'effectue grâce à l'implication de chargés de projets puis par validation de comités de pilotage créés pour chaque fiche.

Les fiches relatives au volet éco-exemplarité de l'institution disposent d'indicateurs de résultats.

La mise en place du Programme Interne de Réduction des Déchets produits par les Services Départementaux a permis d'initier des pistes de réduction des déchets, de recyclage, et de valorisation de certains déchets. L'amélioration continue de ces actions a permis une rationalisation des coûts d'enlèvements non négligeable en optimisant les actions existantes (recyclage du papier) et en développant de nouvelles actions telles que le compostage des déchets organiques de l'Institution.